

10ième Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Du 29 février au 2 mars 2012, Douala – Cameroun

29 février au 2 mars 2012

RAPPORT SUCCINCT

Avec le soutien financier du Gouvernement du Canada et l'appui technique de la FAO et du Mécanisme Mondial

Canada 

Sommaire

1. Introduction	3
2. Journée sur la gouvernance forestière dans la Bassin du Congo	3
2.1 Allocutions introductives.....	3
2.2 Déclarations liminaires	4
2.3 Exposé inaugural	4
2.4 Session 1 : utilisation des terres en Afrique et leur conversion à d'autres usages : menaces et opportunités.....	5
2.5 Session 2 : les bonnes pratiques : leçons apprises-utilisations des terres.....	6
2.6 Session 3 : les impacts des avancées actuelles sur les marchés du futur, principaux défis et enjeux.....	7
2.6.1 Session 3.1 : enjeux politique, institutionnel, réglementaire.....	7
2.6.2 Session 3.2 : vers une synergie active entre partenaires et financiers de la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo	8
2.7 Session 5 : Echanges, discussions-recommandations : définition des interventions des partenaires et une feuille de route vers l'harmonisation des interventions.....	9
3. 10 ^{ième} réunion des partenaires du PFBC.....	10
3.1 Allocutions d'ouverture.....	10
3.2 Cérémonie de vernissage d'EDF 2010.....	10
3.3 Session 1 : Feuille de route de la facilitation du PFBC : de Kinshasa à Douala en passant par Bujumbura	11
3.4 Session 2 : la dynamique nouvelle de la COMIFAC avec ses partenaires.....	12
3.5 Session 3 : priorités d'actions du PFBC et de la facilitation en fonction des opportunités et des contraintes	12
3.6 Session 4 : Marché de l'information – salon du partenariat.....	13
3.7 Session 5 : CBFP : suivi de la déclaration de Durban.....	14
4. Cérémonie de clôture.....	16

1. Introduction

Sous l'égide de la facilitation Canadienne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), se sont tenus à Douala : l'atelier thématique le 29 février 2012, sous le thème : « la gouvernance des ressources et utilisation des terres dans le Bassin du Congo : regards croisés sur les réflexions sous-régionales, opportunités, défis, enjeux et dynamiques », et la 10^{ième} réunion des partenaires du PFBC les 1^{er} et 2 mars 2012. Y ont pris part plusieurs personnalités parmi lesquelles Mme le Secrétaire d'Etat des forêts au Cameroun, les Ambassadeurs des Etats Unis d'Amérique au Gabon et au Cameroun, l'Ambassadeur de France au Cameroun, le Haut-commissaire du Canada au Cameroun, le Secrétaire exécutif de l'OIBT, le Secrétaire exécutif de la COMIFAC, le représentant de la présidence du PFBC, les représentants des institutions financières, les représentants des partenaires techniques et financiers, les ONG nationales et internationales, et les médias.

2. Journée sur la gouvernance forestière dans la Bassin du Congo

Cette journée était placée sous la modération de M. Cléto Ndikumangenge, Facilitateur délégué du PFBC. Le programme prévoyait en plus des allocutions introductives, les exposés liminaires, et les sessions suivies des échanges et discussions. L'objectif principal de cette journée était d'améliorer l'efficacité des appuis des partenaires envers le renforcement de la gouvernance des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. De façon spécifique, il était question de (i) contribuer à la réflexion stratégique et prospective sur la gouvernance des écosystèmes forestiers et l'utilisation des terres, y compris la superposition des droits et des usages dans les espaces, et de (ii) contribuer à mettre en cohérences les initiatives existantes et émergentes en matière gouvernance des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo

2.1 Allocutions introductives

Le Facilitateur du PFBC M. Gaston Grenier dans son mot introductif a souhaité la bienvenue aux participants et décliné le programme global de la journée. Le Haut commissaire du Canada au Cameroun, tout en remerciant le Cameroun, pays hôte et tous les participants a rappelé le thème de cet atelier ainsi que son objectif principal. Il a émis le vœu que le critère d'évaluation de l'impact de cette réunion se résume autour de la cohérence des initiatives des partenaires en matière de gouvernance des ressources et de l'utilisation des terres. Quant au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Raymond Mbitikon, il s'est appesanti sur les avancées en matière de légalité, de contrôle des opérations de surveillance de l'exploitation forestière, de la mise en place des plateformes de concertation. Enfin, eu égard aux difficultés auxquelles sont confrontées les pays membres de la COMIFAC, il a rappelé les enjeux des débats au cours de cet atelier thématique afin qu'ils soient pris en compte dans les échanges.

2.2 Déclarations liminaires

Cette session couvrant deux exposés a été modérée par M. Martin Tadoum, Secrétaire exécutif adjoint la COMIFAC.

Sven Walter du Global Mechanism est largement revenue sur l'« utilisation des terres et désertification », et a fait le point sur le Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD AC). John Flynn Coordonnateur du Carpe a à son tour énoncé les principes de la bonne gouvernance forestière, et s'est arrêté sur l'état d'avancement de cette gouvernance. Il a mis l'accent sur l'état de l'utilisation des terres dans le cadre de l'optimalité de l'utilisation des ressources forestières, jeté un regard sur les acteurs du secteur forestier avec un accent particulier sur les droits d'usages/coutumiers des populations. Cette évaluation 10 ans après montre qu'il y'a eu des avancées très importantes dans la mise en œuvre du plan de convergence notamment dans la mise en place des politiques. Cependant, malgré ces avancées, les priorités restent encore dans le processus des réformes politiques, le renforcement des capacités des administrations et l'harmonisation des politiques pour s'assurer les financements, la reconnaissance des droits d'usage des communautés.

2.3 Exposé inaugural

Alain Billand du CIRAD s'est attardé sur les enjeux des forêts tropicales, et a signalé que la déforestation est une réalité dans laquelle les terres forestières sont converties en terres agricoles. Les Etats sont alors fragilisés à cause du climat global de corruption, de pauvreté et de faible organisation des sociétés civiles dans lequel évolue le secteur forestier. Les grandes acquisitions des terres agricoles ainsi que le développement des activités minières et pétrolifères tendent à exacerber la déforestation, et constituent des enjeux nouveaux à prendre en compte en association avec les enjeux globaux comme le changement climatique. La gestion intégrée des terres devrait ainsi être une priorité pour éviter des superpositions.

A la fin de ces exposés, les préoccupations des participants ont été axés sur :

- Les impacts des actions mises en place, leur suivi et visibilité réelle notamment sur la formation réalisée par la coopération américaine sur la gouvernance forestière et la vulgarisation de ses principes dans les pays ;
- La valorisation et la reconnaissance des droits coutumiers ;
- La compréhension des modalités d'aide/appui de la Convention des nations unies de lutte contre la désertification pour les pays et les ONG accrédités ;
- La faiblesse et l'inorganisation des organisations de la société civile en Afrique Centrale ;
- Les utilisations multiples des ressources forestières et des espaces et le lien avec la réédiction des comptes ;
- La faible proportion des superficies des forêts certifiées dans le Bassin du Congo dans les forêts mondiales

Face à ces préoccupations, les panelistes ont souligné l'importance de multiplier les partenariats avec une bonne concertation au niveau national, et d'appuyer les pays dans l'élaboration des instruments de l'aménagement du territoire si l'on veut redresser la gouvernance forestière. Il est tout aussi important de s'assurer d'une implication accrue de la société civile dans l'élaboration des politiques, d'une bonne définition et reconnaissance des droits des communautés (droits d'usage...) locales sur le foncier, et de l'inclusion de toutes ces démarches dans le cadre global réduction de la pauvreté. La question de la superposition de l'utilisation des terres doit être adressée avec la mise en place d'un Observatoire du foncier avec l'Etat comme acteur principal.

2.4 Session 1 : utilisation des terres en Afrique et leur conversion à d'autres usages : menaces et opportunités

Cette session a été modérée par Mme Clodilde Ngomba du Fonds Forestier du Bassin du Congo de la BAD.

Alain Karsenty du CIRAD a présenté les résultats de l'atelier tenu à Yaoundé en novembre 2011 sur l'utilisation multiple des espaces forestiers et l'accaparement des espaces forestiers en Afrique centrale. Ce phénomène d'acquisitions des terres dont les responsables sont en majorité les investisseurs nationaux, est relativement récent et est dû à un besoin de sécurité alimentaire, les raisons spéculatives sur les terres, le repli des investisseurs des actifs virtuels vers des actifs réels. Face à cela, REDD peut être un catalyseur de réforme des tenures foncières s'il est inventé une notion de "mise en valeur forestière durable" incluant la conservation afin d'obtenir légalement des droits de propriété (concessions foncières...). L'idée d'un observatoire des pressions commerciales agricoles et extractives est possible en associant les organisations de recherche existantes afin entre autres de : documenter les cas signalés, analyser les modes d'accès à la terre et les modalités contractuelles, déterminer les impacts et les conséquences pour les populations en vue d'informer les politiques. Sur la question spécifique des tenures foncières coutumières, René Phil Oyono de Rights and Resource Initiative a reconnu qu'à cause des sensibilités très affirmées qui y sont liées, ce vaste sujet est complexe. La tenure foncière coutumière est poussée par les courants mondiaux car les effets de cette considération ont un impact en termes d'opportunités, de menaces et de défis. Malgré la reconnaissance des systèmes coutumiers par les gouvernements centraux dans le cadre des processus d'aménagement du territoire, ces systèmes sont menacés par les grandes acquisitions des terres, démontrant ainsi une prédominance de plus en plus marquée de la valeur économique sur la valeur ontologique. De plus, ces systèmes ne sont pas pris en compte dans les outils politiques de réduction de la pauvreté et de croissance, et auront pour conséquence à l'avenir leur survivance. M. Oyono a terminé en amenant à s'interroger sur le sort de la tenure coutumière, en la mettant au même titre que la décentralisation, les changements climatiques, l'urbanisation et l'expansion des modèles agricoles.

Raphaël Tsanga du CIFOR est intervenu sur la foresterie décentralisée et la gouvernance dans le Bassin du Congo. La foresterie décentralisée est une forme de gestion des forêts par les collectivités territoriales décentralisées ayant des enjeux en termes politiques (démocratie et gouvernance locales), sociaux (augmentations des recettes, amélioration des conditions de vie), techniques (maîtrise des processus d'exploitation forestière, changements climatiques). La foresterie décentralisée dans l'espace de la COMIFAC émerge dans les pays dans lesquels les contextes juridiques et institutionnels sont favorables (les lois forestières et les lois de décentralisation). Cependant sa mise en œuvre est freinée par les déficiences structurelles, et varie en fonction des dispositifs juridiques existants dans les pays. Deux phénomènes ont alors facilité la gestion décentralisée des ressources forestières : le soutien des partenaires financiers et techniques, et le rapprochement/ la fédération des entités territoriales pour la mise en œuvre d'une forme de foresterie communale à l'échelle mondiale. La foresterie communale peut ainsi être développée grâce aux apports conjoints et significatifs : des acteurs de la coopération, des collectivités territoriales décentralisées, et des décideurs politiques. Un autre apport considérable serait l'insertion de l'analyse des opportunités de développement dans l'agenda des instituts de recherche et dans la problématique de la REDD.

Les préoccupations des participants et les débats se sont appesantis sur la synergie, la coordination entre le REDD et FLEGT. La question de la réhabilitation des systèmes coutumiers sur la base des institutions anciennes et la reconnaissance/enregistrement des droits fonciers des communautés a été mise en exergue, ainsi que le besoin de les concilier avec les intérêts des paysans et/ou des communautés. Un Observatoire du foncier dans ce cadre ne devra pas se limiter aux recherches mais s'arrêter aussi sur les questions concrètes de mise en œuvre, afin aboutir à une initiative de transparence au niveau international. L'articulation sur les forêts communales et communautaires qui pourraient bénéficier de l'expérience française n'a pas manqué d'être évoquée.

2.5 Session 2 : les bonnes pratiques : leçons apprises-utilisations des terres

M. Jean Claude Nguigiri de la FAO a modéré cette session. Dans sa note d'introduction, il a présenté les enjeux de la gouvernance et de l'utilisation des terres pour le développement durable des pays du Bassin du Congo à travers l'exemple du Congo. Le secteur forestier y apparaît comme une victime, alors qu'il peut causer des problèmes à d'autres secteurs. Tel est le cas du Congo où de nombreux espaces ont été classés en forêts au détriment d'autres secteurs. A l'issue de diverses négociations, 25% de ces espaces seront au secteur agricole. Les enjeux fonciers deviennent donc un thème émergent sur lesquels il convient de réfléchir à partir des expériences et des bonnes pratiques.

Dominique Endamana de l'UICN et M. Dismas Bakunduzike ont présenté un site d'apprentissage au Rwanda, fruit d'une collaboration entre l'UICN et le Ministère Rwandais des forêts et dont l'objectif était d'apporter une réponse aux problèmes de dégradation dans le pays. A cet effet, l'initiative d'un réseau d'apprentissage sur des sites modèles a permis une forte mobilisation des acteurs, la publication d'une fiche de bonnes pratiques, l'élaboration d'un plan d'action et la mise sur pied d'un comité de pilotage.

Le projet de boisement en RDC a été présenté par Godefroid Muhinya Ndaukila, Coordonnateur national COMIFAC. Le projet i-Bateke, enregistré au conseil exécutif MDP vise entre autres le reboisement de la ville de Kinsahasa et la substitution de l'énergie fossile par le bois énergie. Il permet de constater que les outils MDP sont très complexes, ce qui implique la nécessité d'importants efforts en matière de formation et de vulgarisation. Cette complexité explique en grande partie le faible développement du MDP dans le monde, et plus particulièrement en Afrique francophone.

L'expérience du Cameroun a été présentée par M. Menomo Biang Daniel du Ministère des forêts. La gestion durable a été possible avec l'élaboration d'un plan de zonage forestier du Cameroun méridional. Il a ainsi permis à base de participations et de consultations des parties prenantes, de définir les espaces forestiers en termes de domaine forestier permanent et non permanent dans cette partie du pays. Bien que cette différenciation soit faite, de nombreuses contraintes subsistent, notamment l'inexistence d'un plan global d'affectation des terres qui a pour effet la conversion des terres forestières en terres agricoles et l'empiètement des titres miniers dans le domaine forestier permanent.

Les débats et les échanges ont tourné autour de la superposition des titres et les conflits d'usage liés à cette situation, ainsi que les difficultés de sécuriser les espaces forestiers. La nécessité d'élaborer des politiques d'aménagement du territoire ainsi que leurs instruments a particulièrement retenu l'attention des participants ainsi que les questions de partage et de détention des crédits carbone.

2.6 Session 3 : les impacts des avancées actuelles sur les marchés du futur, principaux défis et enjeux

2.6.1 Session 3.1 : enjeux politique, institutionnel, réglementaire

Cette session a eu pour modérateur M. Chimère Diaw du Réseau Africain des Forêts Modèles. Le mode d'opération de Transparency International (TI) a été présenté par M. Manoj Nadkarni. TI intervient dans ce secteur pour mettre en place un programme sur la gouvernance forestière. Il a présenté les expériences de coupes illégales de bois dans les pays de l'Asie du Sud-Est ainsi que les outils utilisés comme plaidoyer dans le secteur forestier, et à une plus grande échelle. Les résultats sont entre autres la production du manuel d'évaluation des risques. Les succès vont être répliqués dans d'autres zones où les partenariats sont en cours de recherche et de négociation, à l'instar de l'Afrique centrale.

Le projet de développement d'un système de suivi de la filière « viande de brousse » a été présenté par M. Germain Ngantui. Ce projet se justifie par le manque de données objectives pour orienter la prise de décision dans ce domaine. Il a pour objectif de générer l'information nécessaire pour appuyer les politiques et les stratégies visant à maintenir l'utilisation et le commerce de la viande de brousse à des niveaux durables ; l'information étant générée à partir d'un système adaptatif dans les sites déjà identifiés. La phase de développement de ce projet a connu l'adhésion des acteurs nationaux et régionaux, l'ancrage institutionnel du SYVBAC et l'intérêt de la communauté internationale. La prochaine étape de ce projet est la phase opérationnelle dont les éléments ont été présentés.

M. Alain Penelon de la COMIFAC a présenté les défis de la légalité dans le contexte actuel de la compétition sur les terres forestières. Les défis rencontrés dans la mise en œuvre du FLEGT ont été d'ordre politique, stratégique et technique. Les défis techniques en particulier ont été ceux de : insérer les dispositions légales, rendre la légalité fonctionnelle, éditer toutes les procédures techniques, évaluer l'intégrité des agents, mobiliser effectivement toutes les autres administrations. D'autres défis plus importants que ceux de la mise en œuvre, pouvant empêcher de menacer l'aménagement et la certification ont été cités. Il s'agit des domaines de l'agro-industrie et des mines, et la construction d'une vraie gouvernance du secteur. Le FLEGT impose un changement radical qui implique une révolution dans la façon de fonctionner des administrations, mais le vrai défi reste lié aux grandes acquisitions des espaces.

Paolo Cerruti du CIFOR est intervenu au sujet des marchés locaux du bois et la corruption. 60% du bois dans nos pays proviennent du secteur informel à des coûts. Pour les opérateurs de cette filière il y a une certaine forme de remise en question de l'état de droit. Sortir de cet état, nécessite de formaliser ce secteur et chercher à avoir une bonne connaissance du système de corruption afin de le démanteler.

Mme Nzoyem Saha a présenté l'initiative de la SNV pour la promotion de la production et de l'exportation légale des bois issus des forêts communautaires au Cameroun ; qui se résume à accompagner les forêts communautaires dans la mise en œuvre des APV FLEGT. Du débat autour du FLEGT, il ressort qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les exigences du marché et celles des zones d'exploitation forestière. La demande croissante du bois en Asie aura des implications sur les processus en cours, et il est nécessaire de réfléchir sur ce paramètre au même titre que les liens

entre le système de règlement bois de l'UE et le FLEGT. L'illégalité va au delà du secteur forestier, il est alors nécessaire de s'assurer que les actions entreprises dans tous les secteurs seront traduites en justice. De même, il faudrait réfléchir à la mise en place des systèmes d'autorités indépendantes, de Bureau de recueil des plaintes anonymes, des Médiateurs de la forêt. Par ailleurs, il convient d'intégrer les communautés et les organisations de la société civile au suivi de la filière viande de brousse : le système de contrôle coutumier peut être une piste à utiliser. Car le braconnage devient un problème de sécurité au niveau des pays, de la surveillance du territoire, des frontières comme en témoignent les nombreux massacres d'éléphants au Nord Cameroun. Cette question mérite également d'être traitée au niveau transfrontalier à côté des solutions existantes comme le système d'alerte rapide développé par TRAFFIC, appuyé par les médias et les ONG. La question de mise en place d'une stratégie pour la consommation domestique pour un bois a elle aussi été discutée.

2.6.2 Session 3.2 : vers une synergie active entre partenaires et financiers de la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo

Cette session a été modérée par Alain Karsenty du CIRAD, et a connu une présentation sur les initiatives des partenaires sur la certification forestière, et une autre sur les aménagements forestiers et la légalité.

Thorsten Huber de la GIZ/COMIFAC s'est appesanti sur le groupe de travail gouvernance forestière de la COMIFAC. Il a présenté l'état d'avancement de la mise en place de ce groupe constitué de 03 sous-groupes de Partenaires Techniques et Financiers : légalité/flux transfrontalier, aménagement/certification, schéma d'utilisation des terres forestières, politique forestière. L'idée étant d'avoir un espace pour discuter, et d'aboutir aux solutions concrètes.

Quant à Roger Foteu de la COMIFAC, le développement des règles et procédures sur le bois en transit est présenté dans le sous-groupe « légalité/flux transfrontalier ». Plusieurs systèmes de traçabilité selon le FLEGT étant conçu dans les pays, il est nécessaire de développer des règles permettant de mettre ces systèmes en adéquation. Avec pour pays test de ce projet le Cameroun, il est question d'aider à trouver des règles et procédures avec un accord consensuel et le montage informatique pour le partage des données afin d'arriver à une reconnaissance mutuelle des systèmes de travail.

Nguigui Jean Claude de la FAO a apporté des éclaircissements sur le sous groupe portant sur la politique forestière. 05 pays étant engagés dans la révision du processus, il était alors important d'harmoniser ces politiques en utilisant les mêmes outils à travers une même plateforme afin d'assister la COMIFAC et les acteurs dans l'échange des expériences et l'intégration des préoccupations sous régionales dans les lois.

Honoré Tabuna de la CEEAC a expliqué comment se met en place la cellule FLEGT régionale basée à la CEEAC,, qui prend appui sur les partenaires et ses institutions spécialisées, notamment la COMIFAC.

L'initiative Congo Basin Program (CBP), présentée par Petra Westerlaan vise à accélérer et intensifier le commerce durable des produits de base. Les objectifs du CBP sont : la certification à travers une plus grande transformation des produits et l'établissement des partenariats, l'accès au marché et la mise en place d'un environnement favorable. Marine Le Blanc a précisé que l'ATIBT fédère les acteurs de la filière bois tropicale via l'appui technique. Un projet phare est l'ECOFORAF qui est financé par le FFEM.

Martin Boerstrom de la KfW a à son tour présenté le projet de promotion de la certification forestière dans le Bassin du Congo. Mis en œuvre à travers la COMIFAC, il vise l'amélioration de la qualité de la communication et de l'exploitation. C'est une approche basée sur les demandes de financement des ONG ou des entreprises privées. Quant à Elie Hakizumwami du FSC, il a tenu à préciser qu'il n'ya pas d'incompatibilité entre le FLEGT et la certification. La délocalisation du bureau FSC du Ghana en Afrique centrale est une preuve de l'engagement de cette institution à appuyer le Bassin du Congo.

2.7 Session 5 : Echanges, discussions-recommandations : définition des interventions des partenaires et une feuille de route vers l'harmonisation des interventions.

Modérée par John Fylnn, Coordonnateur du CARPE, cette session a connu les présentations des recommandations par Les modérateurs de chaque session.

Pour la Session 1 relative aux exposés liminaires, M. Tadoum est revenu sur certaines préoccupations majeures. Face aux enjeux et défis sur la gestion durable des forêts et l'utilisation des terres, quelques recommandations et idées fortes ont été retenues :

- Aller vers une meilleure coordination et concertation des acteurs. Cela implique la mise en place et/ou le renforcement des cadres de concertation et de coordination multisectoriels et multi acteurs tant au niveau local, national que régional ;
- Aller vers une gestion intégrée des espaces, qui implique le développement participatif de schémas ou plans d'aménagement intégrés des terres ;
- Aller vers le renforcement des cadres légaux et institutionnels de gestion durable des forêts par l'accompagnement/appui des Etats à la révision/adaptation de leurs cadres juridiques et institutionnels compatibles avec les exigences/défis nouveaux (développement des agro-industries, mines etc) et le renforcement des capacités techniques des acteurs.

Pour une synergie active entre partenaires techniques et financiers de la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo, Alain Karsenty a relevé la mise en place du groupe de travail : « gouvernance » au sein de la COMIFAC. Cela montre l'importance croissante de cette thématique et la prise de conscience du fait qu'elle constitue la clé pour avancer sur d'autres thématiques plus techniques. L'exposé sur les projets et programmes a montré l'intérêt que suscitent auprès des partenaires, les approches FLEGT et la certification. Ces projets intègrent plus ou moins des structures publiques : certains les contournent pour travailler avec le seul secteur privé. On peut, soit se féliciter de la complémentarité possible de ces différentes initiatives, soit s'étonner des risques de duplication des efforts.

La complexité des emboitements institutionnels (notamment après la présentation du projet de la CEEAC) risque d'être difficile à gérer dans la pratique. Une insistance a été faite sur la différence entre l'instrument FLEGT et la certification type FSC : Le FLEGT est un instrument des politiques publiques, et le FSC, un instrument de management privé. Néanmoins il peut être pensé que certaines entreprises font le pari que la licence FLEGT peut, comparativement à la certification FSC, leur garantir un accès aux marchés, avec des coûts en moins. Ceci pourrait expliquer le tassement actuel des surfaces certifiées et un certain climat d'attente.

3. 10^{ème} réunion des partenaires du PFBC

Cette réunion a été modérée par M. Gaston Grenier, Facilitateur du PFBC ; et avait pour objectifs de : (i) rendre compte de l'état d'avancement de la feuille de route 2010 -2012 de la facilitation et contribuer à l'harmonisation des contributions à la mise en oeuvre du Plan de convergence, et (ii) revoir et/ou définir les priorités d'actions du PFBC et de la facilitation en fonction des opportunités et contraintes.

3.1 Allocutions d'ouverture

L'Ambassadeur Chef de la Délégation de l'Union Européenne s'est réjoui de l'initiative du PFBC et a précisé la place qu'occupe ce partenariat aux yeux de l'Union Européenne. Les problématiques du Bassin du Congo ont été rappelées au regard de la dégradation des grands massifs forestiers, de la surexploitation des ressources naturelles dans un contexte de faible gouvernance. Sur cette base, l'UE se réjouit d'être dans le convoi de partenariat pour pallier à ces problèmes, notamment la concrétisation des APV et la mise en oeuvre des plans d'action FLEGT avec les pays de la sous-région. Dans la même lancée, la mise en oeuvre du programme régional ECOFAC 5 a permis à l'UE d'investir près de 100 millions d'euros entre 1992 et 2012, dans le but de faire connaître à l'échelle internationale l'importance des ressources naturelles de cette grande région forestière. A la fin de son discours, l'Ambassadeur a souhaité que les échanges soient édifiants pour tester la cohésion et l'efficacité du partenariat.

Le Directeur de l'OIBT a exprimé sa joie de participer à cette réunion, et a mentionné le bien fondé de la présence de la COMIFAC dans la sous-région, et l'honneur qu'a l'OIBT de soutenir le partenariat au travers du financement des projets réalisés dans tous les domaines forestiers de la sous-région. Pour conclure, il a précisé que pour tous ces projets, l'OIBT a investi avec des moyens limités : plus de 13 millions de dollars des E.U. pour soutenir les axes stratégiques du plan de convergence des pays du Bassin du Congo, et aussi que l'organisation compte continuer ses investigations dans cette dynamique.

M. José Ilanga au nom du Ministre de l'Environnement de la conservation de la Nature et du Tourisme de la RDC, président en exercice de la COMIFAC, a noté des insuffisances d'expertises et de financements pour le développement du secteur forestier/environnement, particulièrement le REDD+. La résolution de ce problème d'insuffisance nécessiterait l'implication, le renforcement des capacités et la mise en oeuvre effective des programmes formulés dans le partenariat.

La Secrétaire d'Etat aux forêts du Cameroun, représentant le Ministre a rappelé les objectifs de cette 10^{ème} réunion,, a présenté l'état d'avancement de la feuille de route 2010-2012 de la facilitation du PFBC, puis la contribution à l'harmonisation des contributions et à la révision des priorités de la facilitation du PFBC. Certains atouts, opportunités et contraintes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers au Cameroun ont été abordés, afin d'être divulgués dans la sous-région. Et, l'engagement du Cameroun dans la mise en application concrètes des questionnements de cette réunion a été réaffirmé.

3.2 Cérémonie de vernissage d'EDF 2010

A l'occasion de la cérémonie de vernissage Etat des Forêts (EDF) 2010-Lancement 2012, un exposé technique sur le processus de production du rapport sur l' « Etat des forêts du Bassin du Congo » a été fait par Drs HIO HIOL et Carlos de WASSEIGE, assistants Techniques du Projet CEOFAC. Un exemplaire de ce rapport a par la suite été remis par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, assisté de M. MAYAUX à la Secrétaire d'Etat auprès du MINFOF. Cette dernière dans son allocution n'a pas

manqué de remercier une fois de plus les personnes présentes et de se réjouir de cette opportunité qu'elle a de présider cette cérémonie. Elle a tout de même relevé les actions par lesquelles la volonté du Cameroun se traduit à contribuer efficacement à une gestion durable du patrimoine forestier mondial et de la richesse biologique du Cameroun. Par ailleurs, il n'a pas manqué l'encouragement du gouvernement du Cameroun à l'OFAC, instrument important dans la surveillance forestière, pour son travail prometteur dans la collecte des données statistiques durant le projet « Aménagement et suivi des forêts du Cameroun » dont la composante 2 concerne la mise en place d'un observatoire des forêts, de la faune et des produits forestiers.

3.3 Session 1 : Feuille de route de la facilitation du PFBC : de Kinshasa à Douala en passant par Bujumbura

Cette session modérée par M. Tadoum, Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC a connu la présentation de la feuille de route du PFBC par M. Grenier et M. Ndikumangenge, respectivement Facilitateur et Facilitateur délégué du PFBC. Pour M. Grenier, des questions clés se posent : faut-il réaliser une étude d'impact du PFBC ? Quelle formule pour le PFBC et quelle stratégie de sortie ?

Quant à la feuille de route de Bujumbura de mai 2011 à mars 2012, les constats faits sont les suivants : (i) un REDD+ à plusieurs vitesses dans les pays ; (ii) il ya accaparement des terres ; (iii) réformes foncières sont lentes; (iv) la faible appropriation par la COMIFAC.

Ces présentations ont suscité des questions et réactions des participants, axées sur :

- La nécessité de disposer des données de base permettant de mesurer les impacts et les réalisations de la facilitation du PFBC, ainsi que le besoin d'un bilan des actions passées qui servirait à la conception d'une feuille de route comportant des critères de suivi ;
- Le déphasage de vision entre l'actuelle et l'ancienne facilitation, qui donne l'impression d'une absence de continuité et d'interrelation ;
- Le faible ancrage institutionnel des coordinations nationales COMIFAC et l'inopérialisation des foras nationaux ;
- La faible connexion entre les coordinations nationales COMIFAC et le Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- La faible contribution des Etats au fonctionnement de la COMIFAC qui risque de poser des problèmes dans la survie de cette institution ;
- Le double emploi des ressources des partenaires techniques et financiers sur les mêmes projets/programmes dans les pays membres de l'espace COMIFAC ;
- La faible communication des actions engagées par la COMIFAC auprès des partenaires financiers tels que la BDEAC ;
- La BDEAC, institution de financement pour le développement dans la sous-région et particulièrement pour la gestion durable des ressources forestières, qui dispose d'une importante capacité financière, mais ne reçoit pratiquement pas de notes de projets dans le secteur forestier ;
- La faible implication des OSC défendant les intérêts des peuples autochtones dans les fora organisés par la COMIFAC et la facilitation du PFBC.

Sur la base de ces diverses préoccupations, les participants ont reconnu :

- la nécessité de mesurer l'efficacité et l'efficience du PFBC de la même façon que par le passé ;
- le besoin de faciliter l'intermédiation entre les demandeurs et les institutions financières telles que la BDEAC;

- le besoin d'une meilleure coordination entre la CEEAC et la COMIFAC.

3.4 Session 2 : la dynamique nouvelle de la COMIFAC avec ses partenaires

SE Eric Benjaminson, Ambassadeur des USA au Gabon, modérateur de cette session a rappelé l'importance de la conservation des grands mammifères et celle d'avoir une grande coalition pour la résolution des problèmes tels que le braconnage transfrontalier qui est un blocage à l'intégrité territoriale des pays. A sa suite ont été présentées les réalisations et les contraintes de la COMIFAC au cours de la période 2001-2012. Bien que les avancées soient certaines sur le plan organisationnel, cette institution fait face à l'insuffisance de ressources humaines et financières. Ce qui constitue des menaces réelles pour sa survie le précise Martin Tadoum de la COMIFAC. Parmi les priorités pour le futur, est incluse la nécessité d'intégrer les problématiques nouvelles dans le Plan de convergence. Dr Usongo (en remplacement de l'honorable Essola de la CEFDHAC) souligne alors que dans le cadre de l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de ce Plan, les OSC sont pris en compte, mais font face à une certaine inorganisation et des conflits de leadership.

Ces présentations ont donné lieu à des échanges dont les préoccupations tournaient autour de :

- La redynamisation des réseaux autour de la CEFDHAC qui ne bénéficient pas de l'appui de la COMIFAC ;
- La faible structuration de la société civile et la nécessité de positionnement/renforcement des capacités sur des problématiques émergentes ;
- La difficulté à désigner des représentants de la société civile (notamment au sein du conseil d'administration du FFBC, des organes décisionnels mis en place au sein de la COMIFAC) ;
- La coordination des actions entre la CEEAC et la COMIFAC afin d'éviter les doublons et de mettre en place un cadre de collaboration clair et cohérent ;
- Le besoin de mettre en place des outils de suivi-évaluation participatifs pour le plan de convergence en s'inspirant des outils développés par l'UICN dans la TNS ;
- L'intégration de la mise en place d'une plate forme de recherche dans les résultats atteints par la COMIFAC;
- La fonctionnalité de la COMIFAC qui ne dispose pas d'un siège, et n'est pas financée par les Etats. Ce qui pose la question des conditions cadres pour le Partenariat ;
- Le braconnage qui atteint des proportions qui tendent à annuler les efforts de conservation dans le Bassin du Congo, et à décrédibiliser les actions entreprises auprès des partenaires ; et qui pose des questions d'intégrité du territoire et de sécurité transfrontalière. En plus des actions concrètes qui doivent être mises sur pied assez tôt, le plan d'action sur le commerce de la viande de brousse, pourrait aussi être utilisé dans la résolution de ce problème après validation par le Conseil des Ministres.

3.5 Session 3 : priorités d'actions du PFBC et de la facilitation en fonction des opportunités et des contraintes

Sous la facilitation de Hans Schippule du PFBC, les travaux de cette session ont réunis 05 interventions. Richard Eba'a du CIFOR a présenté les résultats de l'atelier sur la recherche dans les écosystèmes forestiers tenu les 27 et 28 février 2012 dont l'une des recommandations fortes est la mise en réseau des chercheurs dans un consortium. En ce qui concerne la réunion Rio+20, Martin Tadoum de la COMIFAC a insisté sur la nécessité pour les pays de la COMIFAC de mettre en place une proposition forte montrant leur engagement politique en faveur du développement durable. Les consultations auprès des pays permettront alors de faire le point sur l'agenda 21 et la mise en œuvre des conventions. De même, l'organisation d'une session parallèle lors des travaux au cours

de cette réunion, l'animation d'un stand et le renforcement des capacités des négociateurs sont des actions inscrites à l'ordre du jour du secrétariat exécutif de la COMIFAC pour faire comprendre les concepts aux pays. Dans ce cadre, Mme Shaw du Département d'Etat américain a émis le vœu de voir pour la COMIFAC de plus importantes contributions des pays membres, et l'attaque au problème épineux du braconnage. Pour sa part, M Makon, ex facilitateur délégué du PFBC a expliqué le sens d'une commémoration de la Déclaration de Yaoundé, et souhaité que les Chefs d'Etat de la sous-région se réunissent après 13 ans pour donner à la COMIFAC une nouvelle dynamique qui passe par le dialogue avec les puissances telles que la Chine. M. Schippule a enfin présenté l'état des lieux de ce dialogue pour lequel des contacts importants sont très avancés.

Les préoccupations découlant de ces présentations portaient entre autres sur :

- La conformité des thèmes de recherche proposés avec les objectifs des gouvernements ;
- Les opportunités que peuvent présenter les autres initiatives de plaider pour les pays membres de la COMIFAC, dans la cadre de RIO+20 notamment le lobbying de la francophonie pour l'intégration des forêts dans RIO+20. Dans la même optique, des organisations comme le WWF sont prêtes à aider la COMIFAC dans cette initiative, bien qu'il faille décliner la Déclaration de Durban sur la REDD+ en idées concrètes pour avoir un plaidoyer plus convaincant;
- D'autres actions engagées au Gabon, notamment le projet initié par l'Ambassade des USA sur les liens entre la forêt et la santé, afin de déterminer la carte épidémiologique ;
- L'orientation de la coopération avec la Chine sur l'exploitation des ressources ou sur la gestion durable des ressources.

3.6 Session 4 : Marché de l'information – salon du partenariat

Peter Besseau du Canada a été le facilitateur de cette session qui a couvert 04 marchés à l'issue desquels les modérateurs ont fait des restitutions.

Le marché relatif à la formation forestière et environnementale dans le bassin du Congo a été modéré par Lindjouom Ibrahim. La vision du RIFFEAC, ses objectifs ainsi que son portefeuille de projets ont été donnés par Ibrahim Sambo son Coordonnateur. Damase Khasa de l'Université de Laval quant à lui s'est appesanti sur le projet de formation d'appui à la gestion des ressources naturelles dans la Bassin du Congo. Enfin Marianne Martinet du projet TFT a présenté l'expérience du Centre d'Excellence Sociale qui a mis à la disposition des concessions forestières des cadres formés dans le domaine d'appui au volet social de l'aménagement.

Ces expériences ont donné lieu à des interrogations portant sur l'ancrage institutionnel du RIFFEAC, l'harmonisation des formations avec le système LMD et la pérennité des financements. Par ailleurs, il est ressorti que d'autres institutions notamment la PACEPco soutiennent des bourses pour la réalisation des PHD et des formations courte durée. Du côté l'AFD, un projet de formation est en cours de préparation.

Les travaux du marché sur la REDD+ atténuation et adaptation, ont été restitués par Tiani Anne Marie du CIFOR. Ce marché a connu les présentations sur les expériences menées en Asie par Philippe Guizol du CIRAD, l'état d'avancement du REDD et ses mécanismes de financement par Jean Marie Noiraud, et le partage des expériences du WWF par Paul Chatterton. Les participants ont retenu des enjeux prioritaires pour l'espace COMIFAC : (i) le financement REDD , l'équité et le

partage des bénéfiques ; (ii) les institutions du REDD ; et (iii) la sécurisation du foncier et l'aménagement du territoire.

Jean Noël Marien du CIRAD, facilitateur du marché sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique a fait la synthèse de leurs travaux grâce à la présentation des expériences de développement des PFNL par Ousseynou Ndoye de la FAO, celle sur la production des PFNL développée par un groupe des femmes des forêts modèles par Mme Eboto, et les enjeux du financement des filières par le PACEBco. Bien qu'il y ait le développement des filières grâce aux savoirs traditionnels et scientifiques, il est nécessaire d'améliorer la qualité des produits par leur homogénéisation ; le rôle de l'Etat est alors de mettre en place les droits d'usage commerciaux. Les enjeux importants pour ces filières sont : (i) l'organisation locale et la création d'emploi ; (ii) la professionnalisation de la filière ; (iii) la consolidation par l'accès au financement. Le PACEBco est dans ce cadre un catalyseur.

Le marché sur les Aires Protégées (AP) et les paysages a connu Bertrand Chardonnet de l'UICN comme modérateur des travaux. Selon Brigitte Carr du WWF, l'efficacité de la gestion des AP doit être repensée sous le prisme des recompositions et de l'évaluation du coût réel de cette efficacité. A cet effet, l'expérience du fond TNS peut être utilisée. Il est important de financer les actions selon des plans de travail bien établis, et ceci avec le concours de l'Etat, précise Dr Fometé du Fonds TNS. L'expérience des forêts communales au Cameroun donne la possibilité de conduire des actions de conservation et de production de bois a insisté M. Kemajou du Centre Technique de la Foresterie Communale (CTFC).

3.7 Session 5 : CBFP : suivi de la déclaration de Durban

Cette session a été modérée par Cyril Loisel qui dit dans ses propos introductifs que la Déclaration conjointe REDD+ dans le Bassin du Congo permet d'augmenter la visibilité de ce Bassin au niveau international et de rendre la région plus attractive pour les investisseurs. Son objectif est d'accélérer et renforcer la mise en œuvre de la REDD+ dans la région. Une série d'intentions ont été élaborés tant du côté du Bassin du Congo (développer des politiques, stratégies en vue de renforcer la gouvernance forestière à travers une participation accrue des parties prenantes) que du côté des pays partenaires (augmentation de l'aide financière) avec des mesures de suivi. Le PFBC dans ce cadre pourrait alors être le lieu de réflexion pour une aide et un suivi efficaces. Le suivi de cette Déclaration en plus du soutien de la facilitation du PFBC sont les éléments sur lesquels M. Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a demandé la mise en place d'actions concrètes.

Les constats faits par le Coordinateur National de la COMIFAC de la DRC sont les suivantes : (i) la mobilisation effective des financements internationaux et la non coordination des appuis des PTF ; (ii) le renforcement des capacités des parties prenantes avec comme constat que l'expertise sur la REDD est détenue par les consultants internationaux posant ainsi le problème de l'appropriation du processus par les nationaux ; (iii) l'absence des applications pratiques sur le terrain avec les projets pilotes ; (iv) le peu d'intérêt pour l'absorption des GES.

La base de données volontaire développée et son mécanisme pour supporter les activités REDD ont été présentées par M. Okwen de l'UN-REDD/FAO. C'est un outil disponible permettant de fournir des informations au pays. Jean Marie Noiraud a présenté l'état d'avancement institutionnel et organisationnel du processus REDD dans les pays membres de la COMIFAC,, et la mise en place des outils et des instruments de ce processus. Ce concept pas bien compris des pays reçoit des financements de l'ordre de 100 millions d'euros et vont de l'appui institutionnel à l'exécution des projets pilotes en passant par le renforcement des capacités. Ces financements sont disparates

entre les pays à fort et à faible couvert forestier selon les niveaux de déforestation et de développement. Selon Carlos de Wasseige, il est important de développer les projets locaux REDD par un mécanisme d'accès au financement et à l'information pour les porteurs de projet. L'information, le diagnostic préliminaire se fait à travers le système de suivi MRV.

La notion d'économie verte fait partie de la déclaration de Durban a remarqué Marc Languy dans sa présentation. Elle tient compte de la croissance économique et de l'aménagement du territoire auxquels il est important d'intégrer les questions climatiques, afin de compter la REDD parmi les processus de la mise en place de ce type d'économie.

Les échanges ont en majorité porté sur la coordination des financements des pays donateurs. En effet, les participants ont interrogé sur la gouvernance financière des aides, et les principes démocratiques qui les sous-tendent, car l'approche a de moins en moins d'intérêt pour les pays membres de la COMIFAC, risquant ainsi une perte de souveraineté au niveau des Etats. De plus, l'orientation des financements des bailleurs/donateurs dans les pays ne semble pas être faite selon une lisibilité claire et une méthodologie bien établit, ni d'après un ordre de priorité. Ces fonds sont le plus souvent gérés par les institutions des pays donateurs au détriment des institutions existantes dans la sous-région comme la BDEAC. Particulièrement, en ce qui concerne la REDD, l'impression dégagée est qu'elle constitue un grand marché dans lequel les institutions/bureaux d'études des pays donateurs viennent se positionner et capter les fonds. Le manque de connaissance du REDD par les acteurs a un véritable problème dans le renforcement des capacités. En marge de ces préoccupations sur le financement, les participants se sont interrogés sur la possibilité pour les pays de la COMIFAC d'adopter une déclaration sur l'adaptation et la nécessité d'intégrer les institutions nationales de recherche dans le processus en vue de fournir une information fiable.

Il est nécessaire non seulement qu'un lien entre la REDD et la réduction de la pauvreté soit établi dans les territoires couverts par les projets REDD, mais aussi que toutes les bases de données aient des relais nationaux et locaux. De ce fait, des cahiers de charge seront élaborés afin de mettre en compatibilité les différentes échelles tant au niveau local que national sur un ensemble d'instruments et de démarches (parmi lesquelles les mesures de sauvegarde) pour éviter des procédures élitistes. Enfin, favoriser l'appropriation et l'internalisation du processus REDD par les nationaux permettrait de s'assurer de l'effectivité de la Déclaration de Durban.

Les conclusions préliminaires de cette session sont :

- Le PFBC pourra envisager comment mettre en commun les communautés de chercheurs sur l'économie verte et les aspects MRV. Un groupe de travail pourrait alors être créé pour chaque thèmes ;
- Le PFBC est encouragé à inscrire ces thématiques dans sa future feuille de route;
- Le Partenariat encourage la facilitation à développer des outils permettant d'avoir une bonne visibilité sur les outils (mobilisation des ressources, mécanismes de financement, mécanisme de gestion des fonds, simplification des concepts) pour rendre plus efficaces les efforts ;
- Le partenariat invite le PFBC à soumettre ces conclusions au Conseil des ministres de la COMIFAC.

4. Cérémonie de clôture

Pendant la cérémonie de clôture de la 10^{ième} réunion des partenaires du PFBC, les grandes conclusions de la réunion ont été données par M. Gaston Grenier, aussi dans les discours du président en exercice de la COMIFAC, des Ambassadeurs des Etats-Unis, de France et du Canada au Cameroun. De tous ces discours, il ressortait une appréciation positive de cet atelier au regard de la qualité des échanges et de la collaboration entre les nombreux partenaires présents. Il a également été noté que ce partenariat qui dure depuis dix ans est d'un apport crucial pour la réalisation d'un certain nombre d'exploits fondamentaux. Des souhaits ont alors été émis en faveur de la mise en œuvre effective des résultats de cet atelier afin de perpétuer l'action de la COMIFAC dans la sous-région, clé motrice d'un partenariat intergouvernemental. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir, un fort engagement politique pour la sauvegarde de la biodiversité en Afrique Centrale et l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent pour leur survie devrait être la seule motivation. Une attention particulière devrait de ce fait être portée sur le braconnage transfrontalier, problématique dont l'ampleur est de plus en plus grande, et contre laquelle les Etats devront à long terme prendre des mesures lutte. Ces orateurs ont enfin présenté les initiatives soutenues par leurs pays dans le Bassin du Congo, et réaffirmé leur engagement à continuer ces actions.

Cet atelier s'est achevé par une conférence de presse et des visites de terrains au Port Autonome de Douala et dans une zone de Mangrove. Ces visites avaient respectivement pour objectif de permettre aux visiteurs de se faire une idée du circuit emprunté par le bois de la sous région y transitant, et d'apprécier les effets de la dégradation de la mangrove sur les populations concernées et sur l'écosystème.